



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, **le onze avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry BESANCON**, Maire.

Présents: BESANÇON Thierry, ARRIGHI Pascal, PASQUIER Virginie, SARR Isabelle, ROBERT Cécile, HARDOUIN Yves, BALON Donat

Excusés: NGUYEN DAI Luc (proc. à V. PASQUIER), MONTILLOT Aurélie (proc. à T. BESANCON), SIBRE Ludivine

Absent : FROIDEVAUX Guillaume, SCHEUBEL Baptiste

Madame Cécile ROBERT a été nommée secrétaire

Ordre du jour :

- Fixation de tarifs de concessions au cimetière
- Subvention aux associations et à l'école
- Vote des taux d'imposition 2025 – Taxes locales
- Budget : vote du BP 2025
- Fongibilité des crédits budgétaires
- Divers

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2025

Fixation de tarifs de concessions au cimetière

La commune a entrepris des travaux d'aménagement du cimetière et a acheté 4 caveaux 2 places, 4 caveaux 4 places ainsi que 6 cavurnes. Deux nouveaux colombarium seront également installés cette année.

Monsieur le Maire indique donc la nécessité de fixer des tarifs pour les différentes concessions et de réactualiser les tarifs précédents. Il indique les coûts d'achat de chaque monument et fait une proposition de prix.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de fixer les tarifs des concessions de la manière suivante :

	COUT ACHAT INFRASTRUCTURE (uniquement 1ère année + coût concession 30 ou 50 ans)	30 ANS	50 ANS
COLOMBARIUM (coût une case de 3 places)		1 200.00 €	
CAVURNES 4 PLACES	500.00 €	200.00 €	
CAVEAUX 2 PLACES	1 650.00 €	150.00 €	250.00 €
CAVEAUX 4 PLACES	2 950.00 €	250.00 €	400.00 €
CONCESSION 2 m ²		150.00 €	250.00 €
CONCESSION 4 m ²		250.00 €	400.00 €



- Les recettes des concessions seront versées au budget du CCAS et les recettes de l'infrastructure au budget de la commune

Subventions aux associations 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, (sauf pour la subvention attribuée à l'association du Fort qui a comptabilisé 6 votes pour 3 votes contre) décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Objet de l'association	Montant attribué
Club de Musculation	association sportive	1 700 €
BRCL	association sportive	3 500 €
Association bessoncourtoise d'animation	activités sociales et culturelles	1 700 €
Association Etang du Moulin	amélioration de l'environnement	1 500 €
A C C A (chasse)	amélioration de l'environnement	1 200 €
A A P P M A (pêche)	amélioration de l'environnement	1 550 €
Association du Fort	tisser des liens sociaux	15 000 €
APE des Ecoles de Bessoncourt (parents d'élèves)	association parents d'élèves	800 €
C C A S	action sociale	5 100 €
Une rose un Espoir	assoc.sociale et humanitaire	200 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Belfort	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Banque alimentaire de Franche-Comté	assoc.sociale et humanitaire	300 €
Secours catholique	assoc.sociale et humanitaire	200 €
AFM Telethon	assoc.sociale et humanitaire	50 €
Neoretroclub	tisser des liens sociaux	100 €
Pompiers humanitaires GSCF	assoc.sociale et humanitaire	500 €
La voie des chiens	assoc.sociale et humanitaire	100 €

Subventions au groupe scolaire 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des subventions accordées au groupe scolaire pour l'année 2025

- Ecole Maternelle

- Coopérative : 350 € par classe
- Transport scolaire : participation sur paiement factures à hauteur de 460 € par classe
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

- Ecole Élémentaire

- Coopérative : 350 € par classe
- Séances équitation incluant le transport : 1 240 €
- Sortie Malsaucy incluant le transport : 990 €
- Transport scolaire : participation sur paiement factures à hauteur de 460 € par classe sauf transport piscine réglé en intégralité

Pour l'ensemble des classes, la commune prendra en charge 48 € par élève pour les fournitures scolaires sur présentation de factures

Vote des taux des taxes locales

Monsieur Pascal ARRIGHI rappelle les taux des taxes foncières qui ont été votés en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : **29.63 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **15.54 %**



- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **5.85 %**

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

Vote du BP 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la commune en équilibre de la manière suivante :

- En fonctionnement : 3 302 689.75 euros
- En investissement : 2 018 222.90 euros

Fongibilité des crédits budgétaires

Vu la délibération du 7 octobre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé
- Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

DIVERS

- Fête des voisins : l'association du fort propose d'organiser la fête des voisins au fort le 28 juin. La commune accepte de s'associer à l'association pour l'organisation de cet événement.
- Plateau sportif : en raison de l'absence de bénévoles pour l'ouverture et la fermeture du plateau, celui-ci restera fermé
- Boulangerie : ouverture prévisionnelle en septembre
- Réhabilitation de la grange : la commune entre dans le projet « village avenir » pour la réhabilitation de la grange située à côté du cabinet médical. Elle pourra être accompagnée par les services de l'Etat.

Prochain Conseil : 23 mai 2025